

sauver le climat et engager le changement vers des sociétés justes et durables



Cancùn décembre 2010
Conférence des Nations unies
sur le changement climatique

La Terre a entamé un processus de réchauffement de son atmosphère et de ses océans¹. Les changements climatiques qui résultent de ce réchauffement représentent une des plus grandes menaces environnementales à laquelle l'être humain ait jamais été confronté. Ils sont le symptôme d'une crise écologique et sociale globale et, notamment, de la surexploitation des ressources naturelles de la planète.

¹ Par le phénomène d'effet de serre, processus naturel qui retient la chaleur solaire et régule la température de la terre. Il est aujourd'hui

La Conférence des Nations Unies sur le climat qui se tiendra à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010, doit permettre l'adoption de décisions qui constituent les bases d'un accord ambitieux, contraignant, juste et équitable pour toutes les parties. Nos décideurs doivent s'engager à adopter une gestion plus durable des ressources naturelles, dans l'intérêt des populations et des écosystèmes de la planète.

prouvé qu'il est accentué par l'augmentation de la concentration de gaz d'origine humaine dans l'atmosphère, et en particulier de dioxyde de carbone.

pour une transition écologique et sociale

La crise climatique n'est que le symptôme d'une crise globale, à la fois écologique, sociale et économique. Notre modèle de développement, fondé sur la concurrence et la surexploitation des ressources, n'est pas viable : il ne permet pas de satisfaire les besoins essentiels de la majorité de l'humanité, génère pauvreté et inégalités; il se heurte à la finitude de nos ressources naturelles - notamment les ressources pétrolières et minières, l'eau et les terres arables - et est responsable de graves impacts sociaux et environnementaux dont il ne tient nullement compte. Aujourd'hui, les tensions géopolitiques liées à la surexploitation des ressources naturelles risquent de s'aggraver du fait de leur inéquitable répartition, mais aussi de leur raréfaction et de la montée en puissance des pays émergents dans la course aux ressources naturelles.

C'est d'une **transition écologique et sociale** dont nos sociétés ont besoin maintenant, au Nord comme au Sud, chacun selon ses réalités. Les accords internationaux, tant pour la biodiversité que pour le climat, doivent prendre les dispositions nécessaires pour encourager les sociétés à aller vers cette transition basée sur une utilisation équitable et durable des ressources naturelles. L'accord international qui régulera la deuxième phase du protocole de Kyoto (2013-2020) doit permettre de renforcer les alternatives en faveur d'un développement qui vise à améliorer les conditions de vie des milliards d'individus dont la survie dépend de l'accès direct à des ressources et à un environnement de qualité. Les accords internationaux sur la protection de la biodiversité ou la lutte contre les changements climatiques doivent faire progresser les sociétés vers un usage

responsable et équitable des ressources, afin de parer au spectre d'une marchandisation de la nature qui servira les seuls intérêts des plus nantis financièrement. Citoyens, entreprises, décideurs... Nous sommes tous concernés.

Si l'ampleur de la menace du réchauffement global varie selon les scénarios plus ou moins pessimistes, celle-ci n'en est pas moins réelle et déjà tangible : fonte des glaciers, augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (sécheresses, canicules, fortes pluies provoquant de graves inondations, tempêtes,...), désertification de certaines régions, disparition d'espèces naturelles animales et végétales, etc. Toutes les ressources naturelles renouvelables, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, de la terre ou de la biodiversité, sont affectées. Dans bien des cas, les altérations causées à l'environnement sont irréversibles et ont un impact direct sur le vivant, humain, végétal et animal.

Tous les secteurs d'activités sont touchés par ce réchauffement : la pêche, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, le commerce, la santé, etc. Certains secteurs seront complètement transformés d'ici quelques décennies. Il en va ainsi de l'agriculture, car il est impossible de cultiver sur des terres immergées et salinisées par la hausse du niveau des mers. Les populations qui vivent en zones côtières ou dans les deltas des grands fleuves en Afrique et en Asie sont particulièrement concernées. Alors qu'ils émettent peu de gaz à effet de serre par habitant, **les pays du Sud sont frappés de manière disproportionnée.** Les changements climatiques aggravent les inégalités sociales et amenuisent les chances de développement des pays les plus vulnérables :

ils freinent la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et notamment du premier objectif, la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Ces changements climatiques entraînent des **déplacements de population temporaires et parfois permanents**, au sein des pays aussi bien que dans les sous-régions ou au niveau international. Ces déplacés et migrants environnementaux, sans aucun statut légal protecteur, sont déjà au nombre de 25 millions. Ils pourraient atteindre les 200 millions à l'horizon 2050, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM).

Il est temps d'amorcer une transition écologique et sociale vers un système plus respectueux des droits humains et de la nature. C'est ce qu'affirment de larges réseaux des sociétés civiles depuis la Déclaration de Copenhague « Changer le système, pas le climat », puis le Sommet des peuples à Cochabamba en avril 2010. Ces fortes mobilisations, dès la Conférence de Copenhague et jusqu'à aujourd'hui à Cancún, reflètent la convergence de nombreux acteurs des sociétés civiles, mouvements sociaux, réseaux écologistes, organisations de solidarité internationale et syndicats pour demander un véritable changement du système en proposant des alternatives.

on ne négocie pas avec le climat

La **conférence de Copenhague** s'est soldée par un échec puisqu'un nombre restreint de pays a signé un accord à minima, négocié en dehors du cadre légitime des Nations Unies (unique cadre démocratique international) dans un processus dénué de transparence. Cet Accord de Copenhague est très faible face aux enjeux liés aux changements climatiques. Les engagements quant à la limitation de la hausse de la température et aux financements à long terme sont flous, et les engagements sur les financements de court terme (30 milliards promis) sont largement insuffisants au regard des besoins, d'autant plus qu'ils ne seront pas additionnels à l'aide publique au développement.

On ne négocie pas avec le climat : nous demandons que les objectifs politiques soient cohérents entre eux et compatibles avec les recommandations scientifiques validées par les Nations Unies². Or, les engagements annoncés par les pays industrialisés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) mettent en perspective une hausse de 3,5 à 5°C d'ici la fin du siècle. Quelle serait dès lors notre capacité d'adaptation aux impacts des changements climatiques ? C'est la survie de l'humanité qui est en jeu. **Limiter le réchauffement à +2°C** impose aux États de se doter de réelles stratégies de transition économique et sociale, pour aller vers un développement sobre en carbone et équitable.

D'après le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évaluation du climat (GIEC)³, **près de 60% des émissions de GES sont dues à l'exploitation de ressources énergétiques non-renouvelables**, à savoir les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), utilisées depuis la révolution industrielle. La deuxième cause d'émission de GES, à hauteur de **20%**, est le **déboisement** : exploitation forestière, souvent illégale et sans bénéfice pour les populations locales, défrichage au profit de grandes surfaces agricoles en monoculture intensive destinée à l'exportation (palmier à huile en Indonésie et Malaisie, soja en Argentine et au Brésil, eucalyptus en Uruguay).

Parce que l'exploitation des ressources naturelles a un impact direct majeur sur le climat, et parce que les changements climatiques ont un impact sur les ressources naturelles, nous demandons aux décideurs **d'adopter une gestion durable et cohérente des ressources naturelles :**

- qui permette l'utilisation sans risque d'épuisement des ressources non renouvelables et sans déstabilisation des cycles des ressources renouvelables ;
- qui s'exerce dans l'intérêt du bien-être des populations, conformément au droit souverain des États et des peuples de disposer de leurs richesses et de leurs ressources naturelles⁴;
- qui respecte les écosystèmes qui jouent un rôle essentiel dans la régulation naturelle du climat planétaire.

² Voir les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) : www.ipcc.ch

³ Les émissions de CO₂ provenant des combustibles fossiles s'élèvent à 56,6% du total des émissions totales de GES anthropiques de 2004; 17,3% des émissions totales de GES anthropiques de 2004 sont liées

au « déboisement, à la décomposition de la biomasse, etc. » Voir GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques, GIEC, Genève, 2007, p.5

⁴ Conformément à la Résolution 1803 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (1962) consacrant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

pour un accord ambitieux, contraignant, juste et équitable

La **Conférence de Cancùn** est une étape fondamentale pour progresser dans les négociations, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions liées à la déforestation, les transferts de technologie, le cadre pour l'adaptation et les financements. Il est crucial que les pays industrialisés reconduisent le Protocole de Kyoto pour une seconde phase d'engagement. Les débats et décisions qui seront prises à Cancùn seront déterminants pour parvenir à la signature d'un accord en Afrique du Sud en 2011.

Ainsi, en tant qu'organisations impliquées dans la solidarité internationale et membres du réseau européen « Une seule planète », nous demandons que cet accord international soit :

- **ambitieux** dans ses objectifs d'adaptation, d'atténuation, de transfert de technologies et de financement, mais aussi dans sa mise en œuvre ;
- **juste et équitable**, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées ;
- **contraignant**, prévoyant un mécanisme de contrôle du respect des engagements et de sanction du non respect ;
- **respectueux** des principes des droits humains, du droit au développement et du développement durable, et en particulier du principe de précaution étant données les incertitudes sur les évolutions du climat⁵ ;
- **participatif** et transparent dans son élaboration, impliquant les sociétés civiles et informant les citoyens.

À Cancùn, les pays industrialisés et les grands émetteurs de gaz à effets de serre doivent s'engager dans la seconde phase du Protocole de Kyoto et à réparer les injustices climatiques. **L'Union européenne, si elle veut contribuer à restaurer la confiance entre les parties, doit dépasser ses divisions internes et s'engager officiellement :**

- à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport à 1990, pour envisager rapidement un passage à 40 % ;
- à honorer ses engagements de financements rapides pour l'adaptation et l'atténuation (des financements additionnels à l'aide publique au développement) et à encourager les autres Etats à tenir leurs engagements et à plus de transparence ;
- à mettre en œuvre de nouvelles sources de financement pour assurer un financement plus clair et plus conséquent à long terme de la lutte contre le réchauffement global et ses conséquences ;
- à intégrer les préoccupations de toutes les parties dans le texte de base des négociations, et en particulier celles des pays les plus vulnérables aux aléas climatiques ;
- à favoriser les mécanismes de participation des populations et le respect écologique et social dans la gestion des ressources ;
- à refuser les fausses solutions et les mécanismes de marché pour gérer des ressources naturelles qui sont essentielles à la vie (l'eau, l'air, les terres, les forêts, ...)

⁵ Conformément à la Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 4 déc. 1986

une seule planète

www.uneseuleplanete.org

FRANCE : CRID, 4D, AITEC-IPAM, Les Petits Débrouillards, CCFD-Terre solidaire, CGT, Fédération Artisans du monde, Les Amis de la Terre, Oxfam France, PEKEA, Ritimo. BELGIQUE : CNCd - 11.11.11. SLOVAQUIE : SPIRALA, eRko. HONGRIE : Védegylet-Protect the future. SENEGAL : CONGAD. CÔTE D'IVOIRE : INADES. RDC : Réseau Ressources Naturelles. INDONÉSIE : Wahli - Les Amis de la Terre.

contact@uneseuleplanete.org
www.uneseuleplanete.org

Le réseau « Une seule planète » a été créé par plusieurs organisations d'Europe et de pays du Sud afin de sensibiliser les citoyens et d'interpeller les décideurs sur les enjeux d'une gestion durable des ressources naturelles pour le développement de tou(te)s. Aujourd'hui la gestion des ressources de la planète génère non seulement pollution, épuisement des ressources, dérèglements du climat et extinction des espèces, mais aussi pauvreté, inégalités et mal développement. « Assurer un environnement durable » est un des Objectif du millénaire pour le développement annoncés par l'ONU. Au-delà des enjeux écologiques, la prise de conscience de l'impasse dans laquelle nous mènent notre modèle économique et notre mode de vie est nécessaire, afin de redéfinir des modes de production et de consommation qui soient écologiquement soutenables et socialement justes.

illustration : Sébastien Chébet